

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 07/072023	Favorable - Unanimité
01-110923	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – AVANT-PROJET Le conseil municipal, - <i>APPROUVE l'avant-projet pour la rénovation énergétique des vestiaires du stade Pierre de Coubertin,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes correspondants</i>	Favorable - Unanimité
02-110923	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE Le conseil municipal, - <i>APPROUVER l'avant-projet sommaire pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Marcel Luneau,</i> - <i>ADOPTER le planning présenté,</i> - <i>DEMANDER à l'agence Grégoire de Cholet de préparer sur la base de cet APS, l'avant-projet définitif.</i>	Favorable - Unanimité
03-110923	DEGRADATIONS D'EQUIPEMENTS PUBLICS – BILAN DU SINISTRE ET TRAVAUX DE REPARATION Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à engager les dépenses nécessaires à la réfection des bâtiments détériorés à hauteur des sommes portées dans le tableau ci-dessus,</i> - <i>SOLLICITE l'assurance de la commune pour un remboursement conformément aux garanties contractuelles</i> - <i>DEMANDE auprès des services de l'Etat la prise en charge des sommes restant à la charge de la commune et le versement anticipé du FCTVA correspondant à l'ensemble des travaux concernés.</i>	Favorable - Unanimité

04-110923	LIAISON CYCLABLE JOLI BOIS / RAMBOUILLERES – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE Le conseil municipal, - <i>RETIENT le Cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau pour accompagner la commune dans l'aménagement de la liaison cyclable Joli Bois / Rambouillère</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement pour un montant de 12 615,96 € HT</i>	Favorable - Unanimité
05-110923	PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE – DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL Le conseil municipal, - <i>DESIGNE Monsieur Serge GUINAUDEAU comme représentant de la commune pour participer aux travaux du COPIL chargé de l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde</i> - <i>DIT que Monsieur GUINAUDEAU sera également le référent technique de la commune et fournira à ce titre toutes les informations nécessaires à la réalisation de diagnostics.</i>	Favorable - Unanimité
06-110923	CPIE LOIRE ANJOU – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE Le conseil municipal, - <i>SOLLICITER le renouvellement de l'adhésion de la commune de La Séguinière à l'association CPIE Loire-Anjou au titre du 1^{er} collège « les Collectivités »,</i> - <i>DESIGNER Madame Yolaine BOSSARD – Conseillère Municipale déléguée comme représentante de la commune au sein du CPIE Loire-Anjou.</i>	Favorable - Unanimité
07-110923	AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARENNE – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à passer un avenant avec l'entreprise EUROVIA pour les travaux complémentaires susmentionnés dont le montant s'élève à 8 233,85 € HT (9 880,62 € TTC)</i> - <i>DIT que les crédits suffisants sont inscrits au programme 322 du budget primitif 2023.</i>	Favorable - Unanimité
08-110923	TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS – RUE DU MANOIR Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le principe d'une prise en charge par le demandeur des travaux pour un montant total de 315,60 €.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant une fois les travaux réalisés.</i>	Favorable - Unanimité

09-110923	PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE – 2023/2024 Le conseil municipal, - <i>PREND connaissance des grandes lignes de la programmation culturelle 2023/2024,</i> - <i>APPROUVE le budget prévisionnel (12 000 €) de la saison culturelle qui a été présenté au Conseil départemental dans le cadre du projet de territoire,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les contrats et engagements à intervenir dans le cadre de la programmation de cette saison s'étalant d'octobre 2023 au printemps 2024,</i> - <i>FIXE les tarifs d'entrée pour les spectacles, dont la commune perçoit la recette, de la façon suivante :</i> <i>Tarif de catégorie A : 3 € (*)</i> <i>Tarif de catégorie B : 5 €</i> <i>Tarif de catégorie C : 10 €</i> <i>Tarif de catégorie D : 12 €</i>	Favorable - Unanimité
10-110923	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE JARDIN DE VERRE POUR L'ANNEE 2024 Le conseil municipal, - <i>ACCEPTE la convention de partenariat susvisée établie entre la commune de La Séguinière et l'association Artistique du Jardin de Verre pour l'année 2024,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer ledit document.</i>	Favorable - Unanimité
11-110923	MANIFESTATION CULTURELLE « ON SEG'ART » - CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la création d'un comité consultatif « On Ség'Art » et sa composition proposée, à savoir (cf. détail dans délibération)</i>	Favorable - Unanimité
12-110923	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE POUR LE CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS Le conseil municipal, - <i>APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à passer une convention avec le Conservatoire du Choletais pour la mise à disposition gratuite de l'espace Prévert en avril et mai 2024.</i>	Favorable - Unanimité

13-110923	LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA BASE IMPOSABLE A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES LOGEMENTS NEUFS ET ADDITIONS DE CONSTRUCTIONS Le conseil municipal, - <i>DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.</i>	Favorable - Unanimité
14-110923	CONSULTATION POUR CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » Le conseil municipal, - <i>DECIDE de rattacher la commune de La Séguinière à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2024,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer la demande de consultation correspondante.</i>	Favorable - Unanimité
15-110923	SUCCESSION BABLEE – ACCEPTATION DU LEG Le conseil municipal, - <i>ACCEPTE la succession de Monsieur Emmanuel BABLEE,</i> - <i>DONNE son accord pour céder à Madame Christiane BABLEE-FILLAUDEAU, fille unique de Monsieur Emmanuel BABLEE la moitié de la maison.</i>	Favorable - Unanimité
16-110923	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR REMISE EN ETAT DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BERLIN Le conseil municipal, - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer la transaction portant réparation amiable d'un chemin piétonnier de la Chapelière dégradé à l'occasion des travaux de construction d'une maison au 10 avenue de Berlin.</i>	Favorable - Unanimité
17-110923	MODIFICATION DES MODALITES D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES Le conseil municipal, - <i>DECIDE de participer à la destruction des nids de frelons asiatiques situés chez les particuliers à hauteur de 50% du montant de la prestation et dans la limite de 100 € TTC,</i> - <i>PRECISE que cette prise en charge est conditionnée au fait que les services techniques communaux aient préalablement identifiés le nid de frelons asiatiques et que l'entreprise en charge de l'intervention ait été missionnée par le particulier après accord de la commune,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.</i>	Favorable - Unanimité

18-110923	ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Mauléon pour l'accueil d'un stagiaire durant l'année scolaire 2023/2024, - DIT qu'une gratification sera versée conformément à la circulaire susmentionnée, - PRECISE qu'en dehors de l'aspect formation la commune s'engage à adhérer le cas échéant à l'association de l'établissement scolaire et à prendre en charge au plus 50% de l'assurance accidents du travail.	Favorable - Unanimité
19-110923	DEFICIT DE LOGEMENTS SOCIAUX – ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE Le conseil municipal, - DECIDE de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat de Mixité Sociale au côté de la Préfecture de Maine-et-Loire et de l'Agglomération du Choletais, - DEMANDE Monsieur le maire de se rapprocher des services de l'Etat afin de pouvoir aboutir à la signature de ce CMS avant la fin de l'année 2023.	Favorable - Unanimité
20-110923	INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 Le conseil municipal, - DONNE un avis favorable aux interventions en milieu scolaire, pour l'année 2023/2024, qui seront composées de 4 Unités de Projet portant sur la pratique vocale et instrumentale, d'écoute et de découverte, - AUTORISE Monsieur le maire à passer, à cet effet, une convention avec l'AdC pour la mise en place des interventions musicales à l'école maternelle « Marcel Luneau » et à l'école maternelle « Notre Dame », - DIT que les crédits correspondants à cette prestation et aux frais de déplacement de l'intervenant sont inscrits au budget 2023 à l'article 6216.	Favorable - Unanimité
21-110923	CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 Le conseil municipal, - ADOpte la proposition de Monsieur le maire, - PRECISE que cette délibération concerne l'année scolaire 2023/2024, - DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.	Favorable - Unanimité

Le 26 septembre 2023

Le maire,
Guy BARRÉ

